



Demande juridique obligatoire ?

Par **pokaontas**, le **14/08/2008** à **14:04**

Bonjour,

Je quitte mon appartement pour partir vivre chez mon ami qui est propriétaire d'une maison, il a trois enfants et nous pensons signer entre nous un papier si au cas il lui arrivait " quelque chose ".

Je souhaiterais juste savoir si nous pouvons signer ce papier entre nous où s'il est plutôt conseillé de le faire chez un notaire ?

Nous voudrions juste si besoin que je puisse avoir le temps de me retourner et que les enfants ne me jettent pas dehors, mais me laissent bénéficier d'un délai que nous aurons défini.

Dans l'attente, mille merci et bien cordialement.

P

Par **Visiteur**, le **14/08/2008** à **16:47**

Bonjour,

Oui, il est fortement recommandé de vous rendre chez un notaire pour que ce type de décision soit rédigé dans les règles de l'art.

Bien cordialement